

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2017

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 06/2017
Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 10 mai 2017.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une seule reprise le mardi 23 mai dernier. Elle n'a pas jugé nécessaire de rencontrer le municipal délégué. Une liste de questions a été transmise à la Municipalité, nous la remercions de ses réponses.

Préambule :

L'objet de ce préavis est une demande de crédit de la part de la Municipalité pour procéder à une migration de l'application informatique GEFI, progiciel de gestion intégré (ERP), dont la mise en service date de 2008. Cette application informatique ne sera plus développée, ni maintenue par son propriétaire, OFISA Informatique SA, à partir de 2018.

Analyse:

La Commission des finances reconnaît le caractère important de cette migration informatique dont il a d'ailleurs déjà été question lors de l'élaboration du budget 2017. Pour mémoire une augmentation temporaire de 0.5 ETP a été accordée, par ce biais, au service des finances pour assurer la migration fiable et complète des données vers ce nouveau logiciel communal.

L'application informatique GEFI installée en 2008 a été financée sur 5 ans (2008-2012) via un contrat de leasing pour un montant d'environ CHF 35'000.- par année. A ceci, s'ajoutent encore des frais annuels de maintenance et de licence pour environ CHF 40'000.- (compte 190.3151.00).

En ce qui concerne la nouvelle application informatique, son financement par le compte de fonctionnement de CHF 297'000.- ainsi que l'amortissement immédiat prévu à hauteur de CHF 200'000.- par un prélèvement sur la provision 9.282.000 constituée à cet effet au moment du bouclage des comptes 2016 n'appellent pas de commentaire particulier de la part de la commission des finances.

Les frais annuels de maintenance et de licence seront portés au budget de fonctionnement à partir de 2018 pour un montant annuel de CHF 105'307.- ce qui correspond à une augmentation effective de l'ordre de CHF 65'000.- par année.

Finally, this computer migration has been moved to the planning of investments 2017 and onwards, the financial implications are, as of today, supportable by the communal finances.

Conclusion:

In view of what precedes, the finance commission issues a favorable opinion, unanimously, to its members, on the financing as proposed for this object and proposes to accept the municipal conclusions as presented.

Please believe, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, to the expression of our devoted sentiments.

For the finance commission :

Guy Gilliland – Président



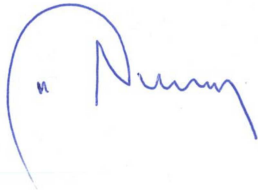
Urs Berchtold



Roland Bucher



Francis Collaud, rapporteur



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

